



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conservation

Question écrite n° 89747

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les difficultés rencontrées par la profession des facteurs d'orgues suite à la baisse des crédits alloués à la culture, et au monde de l'orgue en particulier. En effet, les professionnels concernés ressentent les effets de cette conjoncture par une diminution sensible de leur activité. Pourtant, la facture d'orgues française détient un savoir-faire multiséculaire, qui fait vivre le patrimoine culturel et cultuel. Elle entre dans le label « entreprise du patrimoine vivant » récemment institué par le ministère des PME. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position quant à cette situation et les perspectives pour l'exercice 2006.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication entend rassurer l'honorable parlementaire sur la continuité de la politique générale de l'État en faveur des orgues, sans toutefois méconnaître la réalité des difficultés économiques rencontrées par la profession des facteurs d'orgues, artisans d'art. Il se tient régulièrement informé des réalisations des facteurs d'orgues français, qu'il s'agisse de créations ou de restaurations d'instruments protégés au titre des monuments historiques ou non, et se réjouit de contribuer, par l'action de l'État en partenariat avec les collectivités territoriales, au maintien d'un véritable savoir-faire artisanal largement reconnu en France et à l'étranger. Il convient cependant de prendre en compte les restrictions budgétaires qui induisent de facto une diminution sensible de l'activité des facteurs d'orgues français. En effet, le contexte financier actuel, caractérisé par la période de transition nécessaire due à la mise en place du nouveau mode de fonctionnement budgétaire de l'État selon les dispositions de la loi organique relative aux lois de finances, ne permet pas de soutenir, en 2006, un volume d'opérations suffisant assurant une reprise d'activité des facteurs d'orgues. Le ministre demeure cependant très attentif aux actions de création et il réaffirme sa volonté de poursuivre une politique de création d'orgues neuves, en parfaite complémentarité avec la politique de protection et de conservation du patrimoine organistique initiée par la direction de l'architecture et du patrimoine.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89747

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 2006, page 2924

Réponse publiée le : 9 mai 2006, page 4934